

L'incidence des recettes et dépenses gouvernementales au Québec en 1981

The incidence of governmental revenues and expenditures in Quebec in 1981

Micheline Payette et François Vaillancourt

Volume 62, numéro 3, septembre 1986

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/601380ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/601380ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (imprimé)

1710-3991 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Payette, M. & Vaillancourt, F. (1986). L'incidence des recettes et dépenses gouvernementales au Québec en 1981. *L'Actualité économique*, 62(3), 409–441. <https://doi.org/10.7202/601380ar>

Résumé de l'article

Ce texte examine, à l'aide des données des enquêtes de Statistique Canada sur les finances (1981) et les dépenses (1982) des consommateurs, l'incidence par classe de revenus des recettes et des dépenses gouvernementales au Québec pour 1981. Il s'agit de la première étude sur ce sujet. Au total la fiscalité est quelque peu régressive et les dépenses gouvernementales progressives.

L'INCIDENCE DES RECETTES ET DÉPENSES GOUVERNEMENTALES AU QUÉBEC EN 1981

Micheline PAYETTE*

et

François VAILLANCOURT**

Ce texte examine, à l'aide des données des enquêtes de Statistique Canada sur les finances (1981) et les dépenses (1982) des consommateurs, l'incidence par classe de revenus des recettes et des dépenses gouvernementales au Québec pour 1981. Il s'agit de la première étude sur ce sujet. Au total la fiscalité est quelque peu régressive et les dépenses gouvernementales progressives.

The incidence of governmental revenues and expenditures in Quebec in 1981. — This paper examines, using data from the Statistics Canada surveys of consumer finance (1981) and family expenditure (1982), the incidence by income classes of the taxes and government expenditures in Quebec for 1981. This is the first study of this topic: it shows that taxes are somewhat regressive while government expenditures are progressive.

INTRODUCTION

Ce texte examine l'incidence des recettes et des dépenses gouvernementales par classe de revenus au Québec. L'intérêt de ce texte est double. Premièrement, alors qu'il existe un bon nombre d'études portant sur le cas canadien telles celles de Gillespie pour 1951 (1980b), 1961 (1964) et 1969 (1980a), de Maslove (1973) ou de Dodge (1975), il n'existe qu'une seule étude portant sur une province soit celle de Johnson (1968) pour l'Ontario en 1961¹. Il s'agit donc des premiers résultats portant sur le

Les auteurs remercient le Conseil québécois de la recherche sociale pour son appui financier (RS 894 A84).

* Professionnelle de recherche, C.R.D.E., Université de Montréal.

** Professeur agrégé, Département de sciences économiques et directeur adjoint, C.R.D.E., Université de Montréal.

1. Voir Dahlby (1986) pour une recension récente des écrits.

Québec². Deuxièmement, cette étude utilise des micro-données portant sur les ménages aux fins de ses calculs contrairement à toutes celles citées ci-haut qui utilisent de l'information publiée, sous forme de tableaux, par des organismes statistiques, telle la valeur des revenus moyens par classe de revenus. Ceci permet une plus grande précision dans les résultats.

Ce texte se divise en trois parties. La première décrit nos données et la seconde nos méthodes d'imputation. Dans la troisième, nous étudions l'incidence des diverses mesures d'imposition des dépenses gouvernementales. Celle-ci peut être régressive, progressive ou neutre. Si l'incidence est régressive, cela signifie que les unités à bas revenus sont défavorisées par l'intervention gouvernementale, alors que la progressivité indique un gain pour les unités économiques à bas revenu.

1. LES DONNÉES

Nos données de base proviennent de deux enquêtes, soit l'enquête sur les finances des consommateurs (E.F.C.) et l'enquête sur les dépenses des familles (E.D.F.). La première a été effectuée en avril 1982 auprès des deux tiers de l'échantillon de l'enquête sur la population active. Elle a ainsi permis de recueillir de l'information sur les revenus de 1981 de 5 739 unités familiales québécoises (personnes seules et familles économiques). L'enquête sur les dépenses des familles au Canada a été réalisée en 1983 et portait sur les dépenses en divers biens et services (alimentation, loisirs, . . .) encourues au cours de 1982. L'échantillon québécois qu'on y retrouve se chiffre à 2 148 unités de dépenses (personnes seules et ménages).

Ce sont les données de l'E.F.C. qui servent de base à nos calculs sur la distribution par groupe de revenus de la population.

Nous devons jumeler ces données avec celles de l'E.D.C. puisque nous voulons connaître certaines des dépenses de consommation faites par les unités familiales. Pour ce faire, nous devons solutionner deux problèmes. Premièrement, la définition d'une famille n'est pas la même dans les deux enquêtes³. C'est pourquoi nous retenons seulement les ménages rejoints par l'E.D.C. qui constituent des familles économiques ou des personnes seules, soit 2 095 unités de dépenses résidant au Québec.

2. Lors de rapports de recherche de M.Sc., Côté (1983) et Denhez (1985) se sont penchés sur certains aspects des questions évoquées ici à l'aide de données pour 1978 et 1979.

3. Dans l'E.F.C., une famille économique est définie comme un groupe de personnes qui partagent le même logement et qui sont unies par filiation, mariage ou adoption. Dans l'E.D.C., une unité de dépenses est un groupe de personnes qui dépendent d'un revenu commun pour les principaux postes de dépenses et qui demeurent ensemble.

Deuxièmement, Statistique Canada a assigné le rôle de chef à l'homme dans les familles biparentales de l'enquête sur les finances des consommateurs, alors que, lors de la préparation de la banque de données tirée de l'enquête sur les dépenses de consommation, le choix des répondants, quant au chef (homme ou femme), a été respecté. C'est pourquoi, nous avons dû assigner le rôle de chef à l'homme dans les familles biparentales de l'enquête sur les dépenses des consommateurs.

Ayant rendu comparables les données des deux enquêtes que nous utilisons, il reste encore à les apparier. Pour ce faire, nous procédons de la façon suivante:

- 1) à l'aide des moindres carrés ordinaires, nous estimons, pour les membres de notre sous-échantillon de l'enquête sur les dépenses des consommateurs, les équations suivantes:

$$C_i = \beta_0 + \beta_1 x_1 + \beta_2 x_2 + \dots + \beta_{20} x_{20} + \varepsilon_i$$

où

C_i correspond aux dépenses de consommation avec i variant de 1 à 13;⁴

β_0 représente le terme constant;

β_1 à β_{20} représentent les coefficients estimés des 20 variables explicatives;

X_1 à X_{20} correspondent aux variables explicatives suivantes:

- le revenu avant impôt du ménage (variable continue)
- l'âge du chef de famille (6 catégories, 5 variables)
- le niveau de scolarité du chef de famille (5 catégories, 4 variables)
- la langue maternelle du chef de famille (3 catégories, 2 variables)
- le type d'activité du conjoint sur le marché (4 catégories, 3 variables)
- le nombre d'enfants de moins de 15 ans (variable continue)
- la taille du lieu de résidence (4 catégories, 3 variables)
- le mode d'occupation du logement (2 catégories, 1 variable)

ε_i terme d'erreur.

4. Soit les dépenses suivantes: essence et carburant, boissons alcoolisées, produits du tabac, la somme des trois items précédents, spectacles sur scène, loyers (locataires), dépenses pour les logements (propriétaires), impôts fonciers (propriétaires), loisirs, transport local, transport interurbain, consommation taxable, consommation totale. Les résultats de régression sont présentés au tableau D-1 dans Payette et Vaillancourt (1985).

- 2) nous nous servons des coefficients calculés à l'étape 1 ($\beta_0, \dots, \beta_{20}$) pour évaluer la valeur des dépenses faites par chacune des unités familiales de l'enquête sur les finances des consommateurs pour les divers types de biens de consommation pour lesquels nous avons estimé une équation (C_1 à C_{13}).

Finalement, pour connaître la valeur des dépenses gouvernementales et nous permettre d'allouer les dépenses fédérales entre le Québec et les autres régions canadiennes, nous avons eu recours à diverses autres sources de données, particulièrement à des publications de Statistique Canada⁵.

2. LES MÉTHODES D'IMPUTATION

La présentation de nos méthodes d'imputation s'effectuera en deux étapes. Premièrement, nous spécifierons à qui le fardeau des diverses mesures d'imposition échoit et comment nous allons répartir ce fardeau entre les unités économiques. Deuxièmement, nous examinerons les bénéficiaires des dépenses de transfert et des dépenses en biens et services et les méthodes utilisées pour répartir ces dépenses entre les unités économiques.

Préalablement, il nous a fallu déterminer quelle sera l'unité bénéficiaire que nous utiliserons. Deux choix s'offraient à nous: l'individu ou, lorsque approprié, le ménage (l'unité économique). Nous avons opté pour l'unité économique car il est difficile de juger du bien-être d'un individu lorsqu'on ne tient pas compte du contexte familial et donc à la fois du revenu familial et du nombre de personnes à charge.

2.1 *Fardeau et allocation des recettes*

Pour plusieurs formes d'imposition, l'incidence économique peut être présumée correspondre à l'incidence légale. C'est le cas, par exemple, de l'impôt sur le revenu personnel qui est présumé être supporté, comme le veut la loi sur l'impôt, par les récipiendaires de revenus taxables⁶. Il n'y a donc pas de déplacement du fardeau fiscal. Le montant total de l'impôt sur le revenu sera donc réparti entre les unités économiques selon l'impôt sur le revenu qu'ils ont déclaré avoir versé.

Il n'en est pas de même toutefois pour trois formes d'imposition, soit les taxes de sécurité sociale, les taxes immobilières et l'impôt sur le profit des corporations. Voici donc comment nous avons procédé dans ces cas.

5. Nous avons particulièrement utilisé les publications de la série *Finances Publiques* (Série 68-) de Statistique Canada.

6. C'est l'hypothèse faite dans l'ensemble des études recensées par Dahlby.

Taxes de sécurité sociale

Les taxes de sécurité sociale (assurance-chômage, accidents du travail, régime de pension du Canada et régime des rentes du Québec) sont imposées légalement aux employeurs et aux employés. Si les employés supportent pleinement le fardeau de leur portion de taxes, les employeurs peuvent, quant à eux, les transférer complètement aux travailleurs en ajustant leurs salaires en conséquence ou les répartir entre travailleurs et consommateurs via les salaires des premiers et via le prix des biens ou des services produits par les employeurs taxés et achetés par les deuxièmes. Nous ferons donc, premièrement, l'hypothèse que le fardeau des taxes de sécurité sociale est supporté totalement par les travailleurs: la part du fardeau de chaque travailleur variera donc en fonction de ses revenus de travail. Puis, nous allégerons le fardeau des travailleurs de 25 % et considérerons que cette portion de la taxe est défrayée par les consommateurs et répartie selon la consommation totale des unités économiques.

Impôts fonciers

Trois secteurs sont touchés par la taxation immobilière: le secteur résidentiel, le secteur commercial et le secteur industriel. Étudions premièrement le secteur résidentiel.

Plusieurs études, notamment celle de Dusansky, Ingber et Karatjas (1981), ont démontré que les propriétaires transmettent une partie de leurs impôts fonciers aux locataires. Le fardeau des impôts fonciers du secteur résidentiel (70 % de l'ensemble des impôts fonciers) est donc supporté par les propriétaires et les locataires. Mais quelle est la part de chacun de ces deux groupes? Nous supposerons que les locataires supportent au moins la valeur de l'impôt foncier rattachée à leur logement, ce qui implique que les locataires et les propriétaires en défraient respectivement 31 et 69 %⁷.

Les impôts fonciers du secteur commercial et industriel représentent 30 % de l'ensemble des impôts fonciers. Nous présumons que ce sont les consommateurs qui paient cet impôt. Le fardeau de chaque unité économique sera donc évalué selon le montant de leurs dépenses totales de consommation.

7. Ces pourcentages ont été obtenus de la façon suivante. Grâce à l'enquête sur les dépenses des consommateurs, nous connaissons la valeur des impôts fonciers rattachés aux logements occupés par le propriétaire. Il nous manque donc la valeur des impôts fonciers des logements occupés par des locataires. Se basant sur la valeur annuelle des loyers et estimant qu'elle représente $\frac{1}{8}$ de la valeur des maisons, nous avons pu obtenir une valeur approximative de celles-ci. Puis en supposant que le montant des impôts fonciers équivaut à 2 % de la valeur des maisons, nous avons pu estimer la valeur des impôts fonciers des logements occupés par des locataires et obtenir ainsi la valeur des impôts fonciers du secteur résidentiel et, par soustraction, la valeur des impôts fonciers du secteur non résidentiel.

Impôt sur les profits des corporations

Des chercheurs (par exemple, Sebold (1979)) ont démontré que les détenteurs de capitaux peuvent faire supporter une partie du fardeau de l'impôt sur les profits des corporations aux consommateurs et aux travailleurs. Le montant du fardeau qu'ils peuvent déplacer varie cependant entre les études. C'est pourquoi nous allouons la valeur des impôts sur le profit des corporations entre les détenteurs de capital, les consommateurs et les travailleurs selon les trois hypothèses alternatives suivantes:

- 1) nous supposons que les détenteurs de capitaux réussissent à se départir complètement de ce fardeau fiscal en le transmettant aux consommateurs (50 %) et aux travailleurs (50 %);
- 2) nous ferons l'hypothèse que les détenteurs de capitaux, les consommateurs et les travailleurs supportent respectivement 25 %, 37,5 % et 37,5 % de ce fardeau fiscal;
- 3) nous supposons, comme Gillespie (1964 et 1980) et Johnson (1968), que les détenteurs de capitaux ne peuvent déplacer que 50 % du fardeau de l'impôt sur le profit des corporations et que les consommateurs et les travailleurs ont à supporter une part égale (25 %) du fardeau déplacé.

Le fardeau des détenteurs de capitaux sera alloué selon les revenus de placement des unités économiques, celui des consommateurs selon leurs dépenses totales de consommation et celui des travailleurs selon leurs revenus de travail.

Toutes nos hypothèses sur la(les) catégorie(s) d'individus (consommateurs, travailleurs, capitalistes) qui supportent le fardeau de l'une ou l'autre taxe sont présentées au tableau 1. On y indique également la valeur des revenus fiscaux des divers gouvernements (fédéral, provincial et municipal) en 1981 et l'allocateur retenu pour attribuer à chaque unité économique sa part du fardeau.

2.2 *Bénéfices et allocation des dépenses*

Pour évaluer l'incidence des dépenses gouvernementales sur la distribution des revenus des unités économiques, il nous faut connaître le montant des diverses dépenses gouvernementales effectuées au Québec, déterminer quels en sont les bénéficiaires et trouver un allocateur pour répartir les bénéfices entre chaque unité économique.

Comme le gouvernement fédéral ne publie pas la ventilation de ses dépenses par province, nous devons estimer celles faites au Québec en utilisant divers critères de répartition qui sont présentés au tableau 2. On y indique également à combien se chiffrent les dépenses fédérales effec-

tuées au Québec ainsi que le montant des dépenses du gouvernement provincial et des municipalités aux divers postes de dépenses.

Les dépenses gouvernementales peuvent être divisées en deux grandes catégories: les dépenses de transfert telles les pensions de vieillesse, le bien-être social et les allocations familiales, et les dépenses en biens et services telles les dépenses pour la défense nationale, la santé, . . . Examinons-les à tour de rôle.

2.2.1 *Dépenses de transfert*

Dépenses pour les personnes âgées

Il existe trois principaux programmes d'aide gouvernementale pour les personnes âgées: le régime des rentes du Québec, le régime de pensions du Canada et le régime non contributif de pensions de vieillesse (soit la pension universelle à 65 ans, le supplément de revenu garanti et l'allocation au conjoint). Pour ces trois types de dépenses gouvernementales, les récipiendaires en sont également les bénéficiaires.

Les dépenses du régime de pension du Canada et du régime de rentes du Québec seront donc réparties en fonction des prestations reçues par les personnes âgées du régime de pensions du Canada ou du régime des rentes du Québec. Les revenus reçus, comme sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti, nous permettent, par ailleurs, d'attribuer à chaque unité économique sa part de dépenses gouvernementales en vertu du régime non contributif de pensions de vieillesse.

Dépenses pour l'assurance-chômage

Les dépenses pour l'assurance-chômage sont de deux types: les paiements d'assurance-chômage et les dépenses administratives des centres de main-d'oeuvre. Ce sont les récipiendaires de prestations d'assurance-chômage qui bénéficient bien entendu du premier type de dépenses, alors que les dépenses administratives bénéficient à toute la main-d'oeuvre. Comme nous ne connaissons pas les valeurs respectives de ces deux types de dépenses, nous répartirons les dépenses pour l'assurance-chômage en fonction du montant de prestations d'assurance-chômage reçu par les unités économiques.

Dépenses pour les accidents de travail

Les bénéficiaires de ces dépenses sont les accidentés du travail. Parmi les unités économiques, nous ne pouvons identifier lesquelles bénéficient de ce type de dépenses gouvernementales. Nous avons donc choisi d'allouer les dépenses pour les accidents de travail en se basant sur l'item «autres revenus provenant du gouvernement» (item où l'on retrouve ces

TABLEAU 1
MONTANT DES REVENUS FISCAUX DES GOUVERNEMENTS, RÉPARTITION DU FARDEAU ET ALLOCATEUR CHOISI
PAR TYPE DE TAXE ET D'IMPÔT, QUÉBEC, 1981

Impôt et taxe	Montant \$	Fardeau	Allocateur ¹
<i>Impôt sur le revenu</i>	11 326 000 000	100 % aux individus	Impôt sur le revenu ² (E.F.C.)
<i>Taxes de sécurité sociale</i>	2 716 000 000	2 hypothèses: 1) 100 % aux travailleurs 2) 75 % aux travailleurs 25 % aux consommateurs	Revenu de travail (E.F.C.) Revenu de travail (E.F.C.) Consommation totale (E.D.C.) ³
<i>Impôt sur les corporations (Total)⁴</i>	23 730 000 000	3 hypothèses: 1) 50 % aux travailleurs 50 % aux consommateurs 2) 37,5 % aux travailleurs 37,5 % aux consommateurs 25 % aux capitalistes 3) 25 % aux travailleurs 25 % aux consommateurs 50 % aux capitalistes	Revenu de travail (E.F.C.) Consommation totale (E.D.C.) ⁴ Revenu de travail (E.F.C.) Consommation totale (E.D.C.) ⁴ Revenu de placement (E.F.C.) Revenu de travail (E.F.C.) Consommation totale (E.D.C.) ⁴ Revenu de placement (E.F.C.) Revenu de placement (E.F.C.)
— Impôt sur le profit des corporations	2 211 000 000 ⁵		
— Autres impôts sur les sociétés	162 000 000	100 % aux capitalistes	Revenu de placement (E.F.C.)
— <i>Impôt foncier</i>	2 278 000 000 ⁵	48 % aux propriétaires 22 % aux locataires 30 % aux consommateurs	Dépenses de logement de l'occupant (E.D.C.) ⁴ Loyer versé (E.D.C.) ⁴ Consommation totale (E.D.C.) ⁴
<i>Taxes sur les biens (Total)³</i>	9 319 000 000	100 % aux consommateurs	Consommation totale (E.D.C.) ⁴ Consommation d'alcool et de tabac (E.D.C.) ⁴ Consommation d'alcool, de tabac et d'essence (E.D.C.) ⁴
— Droits de douane	780 000 000		
— Droits d'accise	540 000 000		
— Taxes d'accises et divers impôts indirects	3 281 000 000	100 % aux consommateurs	

— Taxes sur les divertissements	61 000 000	100 % aux consommateurs	Dépenses pour spectacle sur scène (E.D.C.) ⁴
— Taxes sur l'essence	632 000 000	100 % aux consommateurs	Consommation d'essence (E.D.C.) ⁴
— Véhicules automobiles, immatriculation et permis	237 000 000	100 % aux consommateurs	Consommation d'essence (E.D.C.) ⁴
— Autres licences, droits et permis, taxes diverses sur ressources naturelles, divers	960 000 000	100 % aux consommateurs	Consommation totale (E.D.C.) ⁴
— Taxe sur vente au détail	2 049 000 000	100 % aux consommateurs	Consommation taxable (E.D.C.) ^{4,5}
— Bénéfices des Sociétés des alcools	224 000 000	100 % aux consommateurs	Consommation d'alcool (E.D.C.) ⁴

SOURCE: Les montants des divers impôts et taxes sont tirés de Statistique Canada, *Comptes économiques provinciaux*, cat. 13-213 annuel, 1967-1982, tableaux 3, 4 et 5.

NOTE: 1. Nous indiquons entre parenthèses si l'information provient de l'enquête sur les dépenses des consommateurs (E.D.C.) ou de l'enquête sur les finances des consommateurs (E.F.C.).

2. Pour chaque unité (famille ou personne seule) nous avons calculé le ratio:

$$\frac{\text{impôt sur le revenu de l'unité}}{\Sigma \text{ impôts sur le revenu, toutes les unités}}$$

à l'aide des données de l'E.F.C. Nous avons ensuite appliqué ces ratios au montant d'impôt sur le revenu payé au Québec selon les Comptes Économiques pour établir le montant payé par chaque unité.

3. Telle que calculée pour chaque unité répondante de l'E.F.C. à l'aide de régressions de dépenses. Voir la section 1 de ce texte.

4. En utilisant le montant de taxes payés au Québec aux fins de nos calculs, nous faisons l'hypothèse que les déplacements interprovinciaux de ces impôts sont soit peu importants soit tels que les déplacements favorables et défavorables au Québec s'annulent.

5. La consommation taxable comprend les biens suivants: 1) aliments achetés au restaurant, 2) gaz canalisé, 3) électricité, 4) téléphone, 5) produits de nettoyage ménager, 6) articles en papier, emballage pour aliments, 7) appareils ménagers, 8) achat d'automobiles et de fourgonnettes, 9) essence et carburant, 10) articles et fournitures de soins personnels, 11) matériel et services reliés aux loisirs, 12) véhicules de plaisance et moteurs hors-bord, 13) matériel et services de détente à la maison et 14) produits du tabac et boissons alcoolisées.

TABLEAU 2
ALLOCATEURS POUR ÉVALUER LA VALEUR DES DÉPENSES EFFECTUÉES AU QUÉBEC
ET MONTANT DES DÉPENSES GOUVERNEMENTALES, QUÉBEC, 1981 (000)

Fonction	Dépenses fédérales			Montant de dépenses	
	Allocateur ¹	Pourcentage fait au Québec	Montant dépensé au Québec	provinciales	municipales
				(000)	(000)
Services généraux			(000)	(000)	(000)
1. Exécutif et législatif	% de la population (91-201)	0,2645	48 348,48	79 422	29 798
2. Administration générale	% de la population (91-201)	0,2645	515 696,97	721 640	553 931
3. Contribution aux régimes de retraite non gérés par l'administration publique	% de la population (91-201)	0,2645	—	542 927	—
4. Pensions versées en vertu des caisses de retraite gérées par l'administration publique	% de l'emploi dans l'administration fédérale (94-740)	0,1744	261 139,78	245 451	—
5. Autres	% de la population (91-201)	0,2645	170 391,43	116 653	89 547
<i>Protection de la personne et de la propriété</i>					
6. Défense nationale	% de la population (91-201)	0,2645	1 543 913,48	—	—
7. Cour de justice	% de la population (19-201)	0,2645	20 383,16	86 295	17 083
8. Correction et réhabilitation	Coûts d'exploitation (85-211F)	0,3026	143 341,01	104 731	—
9. Police	G.R.C. (85-002)	0,0547	47 610,93	252 429	401 185
10. Lutte contre les incendies	% de la population (91-201)	0,2645	663,90	10 424	164 375
11. Service de réglementation	% de la population (91-201)	0,2645	12 671,93	109 345	43
12. Autres	% de la population (91-201)	0,2645	49 312,32	86 594	18 458
<i>Transport et communication</i>					
13. Transport aérien	Revenus d'embarquement (51-203)	0,1699	131 141,22	4 343	—
14. Transport routier	Total des enregistrements de véhicules moteurs (53-219)	0,2078	25 009,98	855 854	721 946
15. Transport en commun	N.S.P.	—	—	5 910	379 438
16. Transport par chemin de fer	Total des décharges du wagon (52-205)	0,3107	141 259,76	—	—
17. Transport par eau	Dépenses totales	0,4068	210 383,94	25 919	—
18. Télécommunications	Bénéfices nets provenant de l'exploitation (56-204)	0,2649	42 860,82	774	—

19. Services des postes	% des recettes des postes canadiennes au Québec	0,2227	417 326,88	—	—
20. Autres	% de la population (91-201)	0,2645	34 443,45	57 140	10 263
<i>Santé</i>					
21. Soins hospitaliers	# de lits dans les hôpitaux fédéraux (83-232)	0,3786	1 696,89	2 987 983	—
22. Soins médicaux	% de la population autochtone (92-911)	0,1133	1 940,15	1 495 468	—
23. Soins préventifs	% de la population (91-201)	0,2645	25 536,95	104 523	8 397
24. Autres	% de la population (91-201)	0,2645	85 409,43	75 828	—
<i>Services sociaux: sécurité sociale, régimes contributifs</i>					
25. Régimes de pension du Canada	Répartition du montant brut versé	0,0043	10 684,60	—	—
26. Régimes de rentes du Québec	Déboursés nets au Québec	0,9610 ^a	15 119,00	858 107	—
27. Régimes non contributifs-pension de vieillesse	Paiements pour sécurité de vieillesse au Québec (86-509)	0,2598	5 110 403,60	—	—
<i>Régimes concernant la population active</i>					
28. Assurance-chômage	% prestations versées au Québec	0,3762	209 181 340,00	20 731	—
29. Accidents de travail	% de la rémunération dans l'administration fédérale (72-004)	0,1867	6 101,92	475 497	—
30. Allocations familiales	Total net des versements au Québec (86-508)	0,2560	516 997,12	190 286	—
31. Prestations aux anciens combattants	Demande de pension, activité des établissements ^b (jours hospitalisation)	0,2033	226 648,60	—	—
<i>Bien-être social</i>					
32. Assistance sociale	Total des versements au programme de bien-être au Québec (86-510)	0,3859	116 312,18	1 395,981	—
33. Service de bien-être	N.S.P.	—	—	926 352	19 384
34. Paiements à titre gracieux et allocations	N.S.P.	—	—	9 497	—
35. Autres services du bien-être social	N.S.P.	—	—	37 710	—
36. Crédits et dégrèvements d'impôt	Total du crédit au Québec	0,2804	272 756,57	101 225	—
37. Autres services sociaux	N.S.P.	—	—	110 053	—
			(000)	(000)	(000)

TABLEAU 2 (suite)
 ALLOCATEURS POUR ÉVALUER LA VALEUR DES DÉPENSES EFFECTUÉES AU QUÉBEC ET
 MONTANT DES DÉPENSES GOUVERNEMENTALES, QUÉBEC, 1981 (000)

Fonction	Dépenses fédérales			Montant de dépenses	
	Allocateur ¹	Pourcentage fait au Québec	Montant dépensé au Québec	provinciales	
				municipales	
Éducation			(000)	(000)	(000)
38. Élémentaire et secondaire	% de la population autochtone (92-911)	0,1133	30 411,65	261 055	4 127 877
39. Postsecondaire	Effectifs temps plein postsecondaire (81-229)	0,3498	28 232,71	1 687 797	—
40. Services particuliers de recyclage	% de la population (91-201)	0,2645	111 071,74	68 234	—
41. Autres	% de la population (91-201)	0,2645	20 415,43	51 468	—
<i>Conservation des ressources naturelles et développement de l'industrie</i>					
42. Agriculture	Superficie dans les fermes (96-901, 96-906)	0,0574	87 448,50	355 439	—
43. Chasse et pêche	Revenus des pêcheurs	0,0485	17 267,21	52 220	—
44. Forêts	Production forestière au Québec (25-202)	0,2347	17 634,42	164 012	—
45. Mines	Valeur de la production métallique et non métallique (26-223, 26-224)	0,1790	4 565,40	25 132	—
46. Pétrole et gaz naturel	N.S.P.	—	—	—	—
47. Tourisme	Recette des établissements d'hébergement des voyageurs (87-401)	0,1864	7 306,69	50 251	—
48. Commerce et industrie	Valeur ajoutée: activité manufacturière (31-203)	0,2752	303 846,94	141 953	47 172
49. Eau	N.S.P.	—	—	—	—
50. Autres	Produit intérieur brut provincial (13-213)	0,2274	98 057,38	47 752	5 520

<i>Environnement</i>					
51. Approvisionnement d'eau et épuration de l'eau	N.S.P.	—	—	14 026	289 842
52. Canal. d'égouts + traitement des eaux-vannes	N.S.P.	—	—	—	246 162
53. Enlèvement et destruction des ordures ménagères et déchets	N.S.P.	—	—	—	97 444
54. Contrôle de la pollution	% de la population (91-201)	0,2645	10 630,26	12 824	—
55. Autres	% de la population (91-201)	0,2645	70 193,54	20 641	8 732
<i>Loisirs et culture</i>					
56. Loisirs	% de la population (91-201)	0,2645	42 015,56	81 362	344 920
57. Culture	% de la population (91-201)	0,2645	93 225,41	98 771	44 474
58. Autres	% de la population (91-201)	0,2645	28 820,98 (000)	5 914 (000)	46 536 (000)
<i>Travail, emploi et immigration</i>					
59. Travail et emploi	% de la population active au Québec (71-001)	0,2489	174 187,18	100 479	—
60. Immigration	% du nombre d'immigrants au Québec	0,1587	14 443,45	21 237	—
61. Autres	% de la population (91-201)	0,2645	22 427,22	—	—
<i>Logement</i>					
62. Aide générale	Subvention pour logements sociaux	0,2318	251 132,12	198 490	16 535
63. Aide aux acheteurs de maisons	Aide à l'accession à la propriété	0,2346	607,38	—	—
64. Affaires extérieures et aide à l'étranger	% de la population (91-201)	0,2645	333 639,50	—	—
<i>Planification et aménagement des régions</i>					
65. Urbanisme et zonage	N.S.P.	—	—	—	43 414
66. Aménagement des agglomérations urbaines	N.S.P.	—	—	3 482	9 449
67. Aménagement des régions	% de la population (91-201)	0,2645	33 241,83	20 881	—
68. Autres	N.S.P.	—	—	7 563	—
69. Établissements de recherche	% de la population (91-201)	0,2645	285 557,10	—	—
70. Transferts à des fins générales à d'autres administrations publiques	Dépenses nulles	—	—	—	—
71. Transferts aux entreprises propres	% de la population (91-201)	0,2645	392 433,09	118 395	151 443

TABLEAU 2 (suite)
ALLOCATEURS POUR ÉVALUER LA VALEUR DES DÉPENSES EFFECTUÉES AU QUÉBEC ET
MONTANT DES DÉPENSES GOUVERNEMENTALES, QUÉBEC, 1981 (000)

Fonction	Dépenses fédérales			Montant de dépenses	
	Allocateur ¹	Pourcentage fait au Québec	Montant dépensé au Québec	provinciales	municipales
				(000)	(000)
<i>Service de la dette</i>			(000)	(000)	(000)
72. Intérêts	Service de la dette publique: administration fédérale (13-213)	0,2063	2 166 726,80	1 867 185	899 556
73. Autres	Service de la dette publique: administration fédérale (13-213)	0,2063	45 190,43	17 702	22 711
74. Autres dépenses	% de la population (91-201)	0,2645	799,58	137 282	10 055

1. Lorsque l'information provient d'une publication de Statistique Canada, nous indiquons son numéro entre parenthèses.

a. Sert ici d'allocateur pour les dépenses provinciales.

b. Le nombre de demandes de pensions au Québec en 1981-1982 équivalait à 2 863, soit 24 % de l'ensemble des demandes au Canada. Le ministère des Affaires des anciens combattants a dépensé en 1981-1982 551 600 000 \$ pour le programme des pensions dont on peut en attribuer 131 514 890 \$ au Québec. D'autre part, les dépenses en services de soins médicaux comptant pour 151 079 000 \$ des dépenses totales du Ministère. Le rapport de ces 2 dépenses totales du Ministère nous donne qu'approximativement 20 % des dépenses totales sont faites au Québec.

paiements) de l'enquête sur les finances des consommateurs, mais ce, uniquement pour les unités économiques dont le chef est âgé de 54 ans et moins⁸.

Dépenses en prestations aux anciens combattants

Les dépenses en prestations aux anciens combattants se divisent en deux catégories: les paiements de transfert directs (exemple: pensions de guerre, allocation aux anciens combattants) et les dépenses en services pour les hôpitaux, les assurances, etc. Les paiements de transfert sont versés et bénéficient aux anciens combattants ou à leur veuve. Les dépenses en services bénéficient par contre à tous les combattants. Comme les anciens combattants se situent dans des groupes d'âges supérieurs à 55 ans, nous avons décidé d'allouer les dépenses en prestations aux anciens combattants selon les «autres revenus provenant du gouvernement» parmi les unités économiques dont le chef est âgé de 55 ans et plus.

Bien-être social

Il y a deux types de dépenses en bien-être social: les paiements de transfert (principale dépense) et les frais d'administration. Ces dépenses sont effectuées afin de permettre aux individus, faisant face à une interruption temporaire ou permanente de leur flux de revenus, de maintenir un certain niveau de vie. Les bénéficiaires que génèrent les dépenses de bien-être social vont à leurs récipiendaires. Nous allouerons donc les dépenses publiques en bien-être social selon le montant d'aide sociale et de supplément de revenus reçu par les unités économiques.

Allocations familiales

En ce qui concerne les allocations familiales, la part des dépenses à allouer à chaque unité économique sera déterminée par la valeur de leur revenu en allocations familiales.

2.2.2 *Dépenses en biens et services*

Dépenses générales

Nous regroupons sous «dépenses générales» les dépenses pour les services généraux (service exécutif et législatif, administration générale, . . .), la protection de la personne et de la propriété (défense nationale, cour de justice, . . .), et la planification et l'aménagement des régions (urbanisme et zonage, établissements de recherche, . . .).

8. Et ce, par cohérence avec notre allocation de dépenses pour les anciens combattants.

Les bénéfiques de ces dépenses sont difficilement attribuables à l'une ou l'autre unité économique. C'est pourquoi, dans les travaux sur l'incidence des dépenses gouvernementales, on les distribue soit en fonction de la population soit en fonction du revenu. Dans le premier cas, on fait l'hypothèse que chaque individu retire des bénéfiques égaux de ces dépenses. Cela implique qu'en pourcentage de leurs revenus, les individus à faibles revenus retirent des bénéfiques plus grands que ceux à hauts revenus et que ces dépenses ont donc un effet redistributif dit progressif. Dans le second cas, les dépenses générales sont distribuées de façon proportionnelle au revenu. Elle ne peuvent donc pas avoir d'effet redistributif.

Transport et communications

Selon le mode de transport ou le service de communications dont il est question, les bénéficiaires des dépenses publiques en transport et communications sont les usagers, les propriétaires ou les consommateurs.

— Transport routier

Les dépenses en transport routier procurent des bénéfiques aux usagers et aux non-usagers de la route, c'est-à-dire, aux propriétaires de véhicules passagers, aux propriétaires de véhicules commerciaux et aux propriétaires terriens.

Comme l'amélioration des routes réduit le coût d'utilisation de l'automobile, les propriétaires de véhicules-passagers ainsi que leurs familles bénéficient directement des dépenses effectuées à cet effet. La valeur des bénéfiques qu'ils en retirent dépend toutefois de l'usage qu'ils font de leur automobile que nous évaluerons par leurs dépenses en essence.

Dans le cas des véhicules commerciaux, il est possible que les consommateurs bénéficient de l'amélioration apportée au système routier. Cela est possible si la réduction des coûts de transport permet de libérer des ressources dans les industries et d'augmenter ainsi leur compétitivité sur le marché. Nos données ne nous permettent pas cependant de mesurer la valeur des bénéfiques retirés par les consommateurs lorsqu'il y a amélioration du système routier.

Les dépenses de transport routier peuvent également favoriser l'accès à la propriété et, par conséquent, hausser la valeur des terrains et des bâtiments. Le partage de tels bénéfiques entre les unités économiques ne peut être effectué car nous ne pouvons déterminer, parmi les propriétaires fonciers, ceux à qui les dépenses en transport routier profitent.

Nous nous contenterons donc d'allouer les dépenses en transport routier aux ménages (véhicules-passagers ou commerciaux) selon la valeur de leurs dépenses en essence.

— Transport aérien et transport par chemin de fer

Les bénéficiaires des dépenses gouvernementales affectées au transport par avion et par chemin de fer sont les utilisateurs de ces modes de transport et les consommateurs. Les premiers bénéficient soit d'un service amélioré, soit d'une réduction du coût de transport ou des deux. Les consommateurs peuvent, quant à eux, profiter d'une réduction du prix des produits transportés par chemin de fer ou par avion si les dépenses gouvernementales servent à subventionner une partie des coûts de transport. Ces dépenses peuvent également servir à améliorer le système de transport des marchandises et, de ce fait, la qualité des produits transportés et à réduire les pertes, principalement, dans les produits alimentaires.

Comme les utilisateurs du chemin de fer et les consommateurs bénéficient des dépenses publiques pour le transport en chemin de fer, nous choisissons donc d'allouer ces dépenses en fonction du nombre d'individus composant les unités économiques. Nous répartirons le montant des dépenses publiques en transport aérien selon les dépenses en transport interurbain des unités économiques car, proportionnellement aux autres modes de transport, le pourcentage de marchandises transportées par avion est très peu élevé⁹.

— Transport en commun

Les dépenses publiques pour le transport en commun ont, comme effet direct, soit d'améliorer les services offerts aux passagers, soit de subventionner une partie du coût du transport des passagers ou les deux, et comme effet indirect de réduire la congestion, ce qui bénéficie aux voyageurs non utilisateurs. Comme les utilisateurs du transport en commun en sont les bénéficiaires directs, les bénéfices retirés par chaque unité économique seront déterminés par le montant de leurs dépenses allouées au transport local.

— Transport par eau, télécommunications, services des postes et autres

Ce sont principalement les consommateurs qui bénéficient des dépenses publiques affectées au transport par eau, aux télécommunications et aux services des postes. Les bénéfices que ces dépenses apportent aux unités économiques seront répartis en fonction du nombre d'individus composant chacune de ces unités.

9. En 1980, le pourcentage de tonnes de marchandises transportées par chemin de fer équivalait à 38 % des 500 millions de tonnes acheminées par différents modes de transport, alors que celui par avion s'évaluait à moins de 1 % (réf.: *Les transports, tendances et questions particulières, 1983*, Commission canadienne des transports, 1984, page 14).

Santé

Les dépenses publiques en santé se répartissent entre les soins médicaux, les soins hospitaliers, les soins préventifs et les autres types de dépenses en santé (recherche, . . .).

— Soins médicaux

Les bénéficiaires qui procurent les dépenses affectées aux soins médicaux vont directement aux individus qui reçoivent ces soins. Pour identifier ces bénéficiaires, nous nous sommes servis de l'estimation faite par Hung (1981) du nombre de bénéficiaires par âge et par sexe, estimation qui a été produite à partir des montants moyens versés en 1971 pour l'utilisation des services médicaux au Québec. En se basant sur les données de Hung, nous avons pu calculer des pourcentages d'utilisation des services de soins médicaux par sexe et par âge. Puis, nous avons additionné les pourcentages d'utilisation par sexe pour obtenir une évaluation de l'utilisation des services médicaux uniquement en fonction de l'âge des individus. Il en résulte que les personnes âgées utilisent environ 10 % des services médicaux, les adultes (16-64 ans) 71 % et les enfants 19 %.

À partir de ces taux d'utilisation des services médicaux, nous pouvons déterminer la part des dépenses en soins médicaux allouée aux enfants, aux adultes et aux personnes âgées. Puis, il nous reste à répartir les dépenses en soins médicaux aux unités économiques respectivement selon le nombre d'enfants, le nombre d'adultes et le nombre de personnes âgées qui les composent.

— Soins hospitaliers

Comme pour les services médicaux, ce sont les utilisateurs des services hospitaliers qui bénéficient des dépenses publiques qui y sont affectées. Comme nous ne possédons pas d'information concernant la distribution de ces bénéficiaires parmi les unités économiques, nous faisons l'hypothèse qu'elle est similaire à celle que nous avons estimée pour les soins médicaux. Ceci sous-estime sans doute la consommation de ces services par les personnes âgées.

Les dépenses en soins préventifs et les dépenses pour la recherche médicale peuvent avoir pour effet d'accroître le niveau de santé générale de la collectivité (par exemple, réduire la probabilité de contracter une maladie contagieuse). Dans une telle éventualité, toutes les unités économiques profitent alors de ces dépenses gouvernementales. La part des bénéficiaires qu'elles procurent aux unités économiques sera donc déterminée en fonction du nombre d'individus compris dans chaque unité.

Éducation

Les dépenses en éducation profitent directement aux étudiants de tous les niveaux scolaires. Des bénéfices sont aussi perçus, de façon plus indirecte, par l'ensemble de la société si l'accroissement général du niveau de scolarité se traduit, par exemple, par une diminution de la délinquance ou favorise la prospérité économique.

Comme il est difficile d'évaluer si les dépenses en éducation bénéficient indirectement à la société, nous supposons que les bénéfices que procurent les dépenses en éducation sont strictement privés. Nous allouons donc les dépenses en éducation selon le nombre d'étudiants de 24 ans et moins par unité économique. Pour ce faire, nous répartirons les dépenses en éducation entre les niveaux élémentaire, secondaire et postsecondaire en fonction du nombre d'étudiants¹⁰ par niveau.

Les dépenses pour des cours de recyclage bénéficient aux individus inscrits à de tels cours. Ne pouvant toutefois déterminer par nos données quels sont les bénéficiaires directs, nous projetons ces bénéfices à toute la population. Les autres dépenses en éducation seront aussi allouées de la même façon.

Ressources naturelles, industrie, environnement, loisirs et culture, planification et aménagement

Cet item comprend les secteurs de dépenses publiques suivants: agriculture, chasse et pêche, forêts, mines, pétroles et gaz naturel, tourisme, commerce et industrie, eau et autres.

— Agriculture

Les dépenses du gouvernement en agriculture peuvent être regroupées en trois catégories de dépenses: 1) les dépenses en recherche et administration, 2) les dépenses en services de production et de marketing et 3) les paiements directs et les dépenses pour les politiques de maintien de prix. Ces dépenses seront réparties selon le revenu agricole des unités économiques.

— Chasse et pêche, forêt, mines, pétrole et gaz naturel, tourisme, commerce et industrie, eau et autres, environnement, loisir et culture, planification et aménagement

10. Par l'E.F.C., nous connaissons le nombre d'enfants de 7 à 24 ans qui fréquentent à temps plein des établissements scolaires. Des enfants âgés de 5 ou 6 ans peuvent également être inscrits à l'école. Nous avons estimé leur nombre à partir du nombre d'enfants de moins de 7 ans en supposant que de 0 à 6 ans le nombre d'enfants reste le même par tranche d'âge d'un an. Les enfants de 5 et 6 ans représentent donc les $\frac{2}{3}$ du nombre d'enfants âgés de moins de 7 ans.

Il est difficile de savoir à qui vont les bénéfices de l'activité gouvernementale dans ces secteurs. Nous devons donc nous limiter à répartir les bénéfices entre les unités économiques selon le nombre d'individus qui les composent ou selon leurs revenus.

Logement et affaires extérieures

Diverses formes d'aide générale existent. Le gouvernement participe, par exemple, à différents programmes pour la rénovation, l'isolation et la conversion énergétique des logements. Les améliorations apportées aux résidences profitent, d'une part, directement aux propriétaires et à leur famille vivant avec eux. L'aide générale du gouvernement peut bénéficier, d'autre part, également mais de façon plus indirecte, aux locataires et aux résidents avoisinants. Dû à l'impossibilité, à partir de nos informations, de déterminer quels sont les locataires et les résidents avoisinants bénéficiaires, nous devons nous contenter de répartir les bénéfices parmi les unités économiques dont le chef est propriétaire de son logement en fonction du nombre d'individus dans ces unités ou de leurs revenus.

L'accès à des prêts hypothécaires à taux avantageux et à des subventions sont deux formes d'aide accordée par le gouvernement aux acheteurs de maison. Ceux-ci, de même que les membres de leur famille, en sont les bénéficiaires. Nous devrions donc répartir les dépenses gouvernementales entre eux. Toutefois, comme nous ne pouvons identifier parmi les propriétaires ceux qui le sont devenus en 1981, nous emploierons le même allocateur que celui utilisé pour répartir les dépenses publiques d'aide générale.

Les dépenses allouées aux affaires extérieures et à l'aide à l'étranger sont utilisées pour représenter le Canada dans les autres pays ainsi que dans les organisations internationales et pour coordonner des programmes gouvernementaux tels que l'immigration, la promotion des exportations, les échanges scientifiques et techniques, l'aide aux pays en développement. Toute la population profite des bénéfices que ces dépenses engendrent. L'allocation se fera donc en fonction soit du nombre d'individus par unité économique soit de leurs revenus.

Service de la dette

Les dépenses au service de la dette consistent, principalement, en des versements d'intérêts. Les prêteurs au gouvernement, en étant les bénéficiaires, pour l'allocation, nous tiendrons compte de la valeur des revenus de placement des unités économiques. Nous ferons de même pour les dépenses «autres». Les autres dépenses gouvernementales seront allouées toutefois selon la population ou le revenu.

Le tableau 3, nous indique, pour toutes les catégories de dépenses gouvernementales, le montant total de ces dépenses (somme des dépenses effectuées par les trois niveaux de gouvernement), les bénéficiaires de ces dépenses et l'allocateur retenu pour répartir les dépenses entre les bénéficiaires.

3. INCIDENCE DES MESURES D'IMPOSITION ET DES DÉPENSES PUBLIQUES

Ayant déterminé qui supporte le fardeau des divers impôts et taxes et qui bénéficie des différentes dépenses gouvernementales et ayant alloué entre les unités économiques concernées le fardeau et les bénéfices, nous pouvons maintenant examiner l'incidence des impôts et taxes et des dépenses publiques sur la redistribution des revenus des unités économiques. Nous répartirons pour cela nos unités économiques entre dix déciles à l'aide du revenu monétaire (avant impôt). Des calculs non rapportés ici nous indiquent que l'utilisation du revenu complet ne modifie pas de façon significative nos résultats.

3.1 *Les impôts et taxes et leur incidence*

Les mesures d'imposition fiscale peuvent avoir une incidence régressive, progressive ou neutre. Une incidence régressive s'observe lorsque le taux d'imposition (impôt/revenu) diminue de décile en décile. S'il s'accroît, l'incidence est dite progressive. L'incidence est neutre quand le taux d'imposition reste le même d'un décile à l'autre. Le taux d'imposition par décile, présenté au tableau 4, nous permet de juger de l'incidence des diverses mesures d'imposition.

3.1.1 *Mesures d'imposition fiscale régressive*

Trois types d'impôts et de taxes ont une incidence régressive, soit: l'impôt sur le profit des corporations, la taxe immobilière et mobilière et les autres taxes qui regroupent les mesures d'imposition suivantes: 1) droits de douane, 2) droits d'accise, 3) taxes d'accise et divers, 4) impôts indirects, taxes sur les divertissements, 5) impôts sur les sociétés (autres que les bénéfices), 6) taxes sur l'essence, 7) véhicules automobiles, immatriculation et permis, 8) autres licences, droits et permis, taxes diverses sur les ressources naturelles, divers, 9) taxes de vente au détail et 10) bénéfices de la Société des alcools.

Le comportement général de l'impôt sur le profit des corporations, selon nos deux premières hypothèses, est régressif. Beaucoup de fluctuations à la hausse et à la baisse apparaissent toutefois entre les déciles. Les résultats obtenus en fonction de la troisième hypothèse démontrent, par ailleurs, que cette mesure fiscale a plutôt tendance à être neutre. Les

TABEAU 3
BÉNÉFICIAIRES DES DÉPENSES GOUVERNEMENTALES TOTALES ET ALLOCATEUR CHOISI
QUÉBEC, 1981

	Montant des dépenses gouvernementales au Québec (000)	Bénéficiaires	Allocateur choisi
<i>Services généraux</i>			
1. Exécutif et législatif	157 568,48	Population	Population ¹
2. Administration générale	1 791 267,97	Population	Population
3. Contribution aux régimes de retraite non gérés par l'administration publique	542 927,00	Population	Population
4. Pensions versées en vertu des caisses de retraite gérées par l'administration publique	506 590,78	—	Non réparti
5. Autres	376 591,43	Population	Population
Total Services généraux (1 + 2 + 3 + 5)	2 868 354,88		
<i>Protection de la personne et de la propriété</i>			
6. Défense nationale	1 543 913,48	Population	Population
7. Cour de justice	123 761,16	Population	Population
8. Correction et réhabilitation	248 072,01	Population	Population
9. Police	701 224,93	Population	Population
10. Lutte contre les incendies	175 462,90	Population	Population
11. Service de réglementation	122 059,93	Population	Population
12. Autres	154 364,32	Population	Population
Total Protection de la personne et de la propriété (6 à 12)	3 068 858,73		
<i>Transport et communication</i>			
13. Transport aérien	135 484,22	Utilisateurs et consommateurs	Dépenses pour le transport interurbain
14. Transport routier	1 602 809,90	Utilisateurs et propriétaires	Dépenses en essence

15. Transport en commun	385 349,00	Utilisateurs	Dépenses pour le transport local
16. Transport par chemin de fer	141 259,76	Utilisateurs et consommateurs	Population
17. Transport par eau	236 302,94	Consommateurs	Population
18. Télécommunications	43 634,82	Consommateurs	Population
19. Services des postes	417 326,88	Consommateurs	Population
20. Autres	101 846,45	Consommateurs	Population
Total Transport et communication (13 à 20)	3 064 013,77		
<i>Santé</i>			
21. Soins hospitaliers	2 989 679,90	Utilisateurs	% d'utilisation de ces services (Hung)
22. Soins médicaux	1 497 408,10	Utilisateurs	% d'utilisation de ces services (Hung)
23. Soins préventifs	138 456,95	Population	Population
24. Autres	161 237,43	Population	Population
Total Santé (21 à 24)	4 786 782,38		
<i>Transferts</i>			
25. Régimes de pension du Canada	10 684,60	Personnes âgées	Prestations du régime de pension du Canada ou du régime de rentes du Québec
26. Régimes de rentes du Québec	873 226,00	Personnes âgées	Prestations du régime de pension du Canada ou du régime de rentes du Québec
27. Régimes non contributifs-pension de vieillesse	2 230 463,50	Personnes âgées	Revenu en sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti
28. Assurance-chômage	2 112 544,40	Réциpiendaires de l'assurance-chômage et la main-d'oeuvre	Revenu en prestations d'assurance-chômage

TABLEAU 3 (suite)
BÉNÉFICIAIRES DES DÉPENSES GOUVERNEMENTALES TOTALES ET ALLOCATEUR CHOISI
QUÉBEC, 1981

	Montant des dépenses gouvernementales au Québec (000)	Bénéficiaires	Allocateur choisi
29. Accidents de travail	481 598,92	Accidentés du travail	Autres revenus provenant du gouvernement pour gens âgés de moins de 55 ans
30. Allocations familiales	707 283,12	Familles ayant des enfants de moins de 18 ans	Revenu en allocations familiales
31. Prestations aux anciens combattants	226 648,60	Familles des anciens combattants	Autres revenus provenant du gouvernement pour gens âgés de 55 ans et plus
32. Assistance sociale	1 512 293,10	Réциpiendaires de l'aide sociale	Aide sociale et supplément de revenu
33. Service de bien-être	945 736,00	Réциpiendaires de l'aide sociale	Aide sociale et supplément de revenu
34. Paiements à titre gracieux et allocations	9 497,00	Réциpiendaires de l'aide sociale	Aide sociale et supplément de revenu
35. Autres services du bien-être social	37 710,00	Réциpiendaires de l'aide sociale	Aide sociale et supplément de revenu
36. Crédits et dégrèvements d'impôt	373 981,57	Réциpiendaires de l'aide sociale	Aide sociale et supplément de revenu
37. Autres services sociaux	110 053,00	Réциpiendaires de l'aide sociale	Aide sociale et supplément de revenu
Total Transferts (25 à 37)	9 631 719,71		

<i>Éducation</i>			
38. Élémentaire et secondaire	4 419 343,60	Étudiants à l'élémentaire et au secondaire	Élèves
39. Postsecondaire	1 716 029,71	Étudiants en postsecondaire	Étudiants
40. Services particuliers de recyclage	179 305,74	Utilisateurs	Population
41. Autres	71 883,43	Population	Population
Total Éducation (38 à 41)	6 386 562,40		
<i>Ressources naturelles et industrie</i>			
42. Agriculture	442 887,50	Agriculteurs et consommateurs	Revenu net d'un emploi autonome agricole
43. Chasse et pêche	69 487,21	Pêcheurs et consommateurs	Population
44. Forêts	181 646,42	Industrie (capital et travail)	Population
45. Mines	29 697,40	Industrie (capital et travail)	Population
46. Pétrole et gaz naturel	—	Industrie (capital et travail)	Population
47. Tourisme	57 557,69	Industrie (capital et travail)	Population
48. Commerce et industrie	938 771,88	Industrie (capital et travail)	Population
49. Eau	—	Population	Population
50. Autres	151 329,38	Population	Population
Total Ressources naturelles et industrie (42 à 50)	1 869 377,00		
<i>Environnement</i>			
51. Approvisionnement d'eau et épuration de l'eau	303 868,00	Utilisateurs	Population
52. Canalisation d'égouts + traitement des eaux-vannes	246 162,20	Utilisateurs	Population

TABLEAU 3 (suite)
BÉNÉFICIAIRES DES DÉPENSES GOUVERNEMENTALES TOTALES ET ALLOCATEUR CHOISI
QUÉBEC, 1981

	Montant des dépenses gouvernementales au Québec (000)	Bénéficiaires	Allocateur choisi
53. Enlèvement et destruction des ordures ménagères et déchets	97 444,00	Utilisateurs	Population
54. Contrôle de la pollution	23 454,26	Population	Population
55. Autres	99 566,54	Population	Population
Total Environnement (51 à 55)	770 495,00		
<i>Loisirs et culture</i>			
56. Loisirs	468 297,56	Utilisateurs	Dépenses en loisirs
57. Culture	236 470,41	Utilisateurs	Population
58. Autres	81 270,98	Population	Population
Total Loisirs et culture (56, 57, 58)	786 038,95		
<i>Travail, emploi et immigration</i>			
59. Travail et emploi	274 666,18	Main-d'oeuvre	Personnes gagnant un revenu et bénéficiaires de l'assurance-chômage
60. Immigration	35 680,45		Population
<i>Logement et affaires extérieures</i>			
62. Aide générale	466 157,12	Population	Population pour propriétaires
63. Aide aux acheteurs de maisons	607,38	Acheteurs de maisons	Population pour propriétaires
64. Affaires extérieures et aide à l'étranger	333 639,50	Population	Population
Total Logement et affaires extérieures (62, 63, 64)	800 404,00		

<i>Planification et aménagement</i>			
65. Urbanisme et zonage	43 414,00	Population	Population
66. Aménagement des agglomérations urbaines	12 931,00	Population	Population
67. Aménagement des régions	54 122,83	Population	Population
68. Autres		Population	Population
69. Établissements de recherche	285 557,10	Population	Population
70. Transferts à des fins générales à d'autres administrations publiques	—	N.D. ²	Population
71. Transferts aux entreprises propres	662 271,09	Utilisateurs	Population
Total Planification et aménagement (65 à 71)	1 065 859,02		
<i>Dette et autres dépenses</i>			
72. Intérêts	4 933 467,80	Population	Revenu net de placements
73. Autres	85 603,43	Population	Revenu net de placements
74. Autres dépenses	148 136,58	Population	Population
Total Dette et autres dépenses (72, 73, 74)	5 167 207,71		

1. Ou revenu selon le calcul effectué

2. N.D. signifie non déterminé.

TABEAU 4
TAUX D'IMPOSITION EN POURCENTAGE DU REVENU MONÉTAIRE SELON DIVERSES TAXES ET IMPÔTS, PAR DÉCILE,
UNITÉS ÉCONOMIQUES, QUÉBEC, 1981

Décile	Impôt sur le revenu	Taxes de sécurité sociale		Impôt sur les corporations			Impôt foncier	Taxes sur les biens
		1 ^{re} hypothèse	2 ^e hypothèse	1 ^{re} hypothèse	2 ^e hypothèse	3 ^e hypothèse		
Premier	0,4	0,9	3,5	5,1	4,5	3,8	12,4	37,0
Deuxième	2,4	1,8	3,3	4,3	4,4	4,6	7,6	26,1
Troisième	5,5	2,3	3,4	4,1	4,4	4,7	5,8	22,7
Quatrième	11,4	4,0	4,5	4,5	4,9	5,4	4,9	20,8
Cinquième	14,7	4,8	5,0	4,5	4,3	4,2	4,5	19,1
Sixième	17,7	5,3	5,3	4,5	4,2	3,8	4,4	18,0
Septième	19,8	5,2	5,1	4,4	4,3	4,2	4,1	16,8
Huitième	22,4	5,3	5,1	4,3	4,2	4,0	3,9	15,8
Neuvième	24,2	5,5	5,2	4,2	4,0	3,8	3,5	14,8
Dixième	28,4	5,3	4,9	4,1	4,4	4,6	3,0	13,2

NOTE: Sécurité sociale: 1^{re} hypothèse: 100 % payé par les travailleurs

2^e hypothèse: 75 % payé par les travailleurs, 25 % par les consommateurs

— Impôt sur les corporations: L'impôt sur les profits des corporations est réparti comme suit:

1^{re} hypothèse: 50 % payé par les travailleurs, 50 % par les consommateurs

2^e hypothèse: 37,5 % payé par les travailleurs, 37,5 % par les consommateurs, 25 % par les capitalistes

3^e hypothèse: 25 % payé par les travailleurs, 25 % par les consommateurs, 50 % par les capitalistes

résultats démontrent également que plus les détenteurs de capitaux défraient une grande part des taxes sur les profits des corporations, plus le taux d'imposition des unités économiques du premier décile diminue.

L'impôt foncier est nettement régressif. Le taux d'imposition du premier décile est de 15,2 % alors que, pour le dernier, il se chiffre à 3,1 %. L'incidence des autres taxes (taxes d'accise, taxe de vente au détail, taxe sur l'essence, etc.) est aussi régressive. Ces deux mesures fiscales frappent donc plus les unités économiques à bas revenus.

3.1.2 *Mesures d'imposition fiscale progressive*

L'impôt sur le revenu est progressif. Le taux d'imposition sur le revenu équivaut, en moyenne, à 0,3 % pour les unités économiques du premier décile et à 27,8 % pour celles du dernier décile.

Les taxes de sécurité sociale sont également progressives. Ce résultat est toutefois plus évident lorsqu'on suppose que seuls les travailleurs paient effectivement ces taxes (1^{re} hypothèse). Le taux d'imposition varie, sous cette hypothèse, de 0,9 à 5,4 % du premier au dernier décile. Si les consommateurs supportent toutefois 25 % de ces taxes, les taux d'imposition varient alors de 4,0 à 5,0 %. L'utilisation de la deuxième hypothèse a donc eu pour effet d'accroître le fardeau en taxes de sécurité sociale des premiers déciles et de diminuer celui des derniers déciles.

3.2 *Les dépenses publiques et leur incidence*

L'incidence des dépenses publiques peut également être régressive, progressive ou neutre. Si le rapport dépenses publiques/revenu monétaire des unités économiques décroît de décile en décile, l'incidence est alors progressive et, inversement, si le rapport croît, l'incidence est régressive. Voyons donc à l'aide du tableau 5, pour chaque type de dépenses publiques, si le rapport dépenses/revenu monétaire qui nous indique l'importance de la contribution du gouvernement en proportion du revenu monétaire des unités économiques croît ou décroît de décile en décile.

On constate, sans surprise, que les dépenses de transfert ont une incidence progressive. Ceci est également vrai des dépenses réparties à l'aide d'allocateurs spécifiques telles les dépenses en santé ou en éducation (à l'exception des paiements d'intérêts sur la dette publique). On note, cependant, que les dépenses en santé sont plus redistributives que celles en éducation, ce qui reflète, à la fois l'utilisation plus intensive des services de santé par les personnes âgées qui ont souvent des revenus moindres et le plus fort taux de fréquentation des institutions postsecondaires par les enfants issus de milieu favorisé. Finalement, lorsqu'on utilise la population pour allouer en tout ou en partie une dépense

TABLEAU 5
 TAUX DE DÉPENSES EN POURCENTAGE DE REVENU MONÉTAIRE SELON DIVERSES DÉPENSES PUBLIQUES PAR DÉCILE,
 UNITÉS ÉCONOMIQUES, QUÉBEC, 1981

Décile	Dépenses de transfert	Services généraux		Protection de la personne et de la propriété		Transport et communication	Santé	Éducation	Ressources naturelles et industrie	Environnement		Loisirs et culture	Travail, emploi et immigration	Logement et affaires extérieures	Planification et aménagement		Dette et autres dépenses
		P	R	P	R					P	R				P	R	
Premier	151,4	15,2	5,2	16,2	5,5	15,0	26,5	11,7	8,2	4,1	1,4	2,8	0,9	2,6	5,6	1,9	6,0
Deuxième	104,2	10,7	5,2	11,5	5,5	10,1	18,4	15,9	6,0	2,9	1,4	2,1	0,9	2,1	4,0	1,9	11,0
Troisième	68,9	9,5	5,2	10,2	5,5	8,6	16,3	15,2	6,6	2,6	1,4	1,9	0,8	2,3	3,5	1,9	11,7
Quatrième	29,3	7,4	5,2	7,9	5,5	7,3	12,5	14,1	5,1	2,0	1,4	1,7	0,8	1,9	2,8	1,9	13,6
Cinquième	19,5	6,4	5,2	6,8	5,5	6,5	10,6	13,8	4,1	1,7	1,4	1,6	0,8	1,6	2,4	1,9	8,9
Sixième	12,3	6,0	5,2	6,4	5,5	6,1	9,8	14,5	3,9	1,6	1,4	1,5	0,7	1,6	2,2	1,9	7,0
Septième	10,0	5,3	5,2	5,6	5,5	5,5	8,7	14,0	3,2	1,4	1,4	1,4	0,7	1,6	2,0	1,9	8,7
Huitième	8,4	4,7	5,2	5,0	5,5	5,0	7,7	11,5	3,3	1,3	1,4	1,4	0,6	1,4	1,7	1,9	8,2
Neuvième	5,4	4,0	5,2	4,2	5,5	4,6	6,5	10,4	2,6	1,1	1,4	1,3	0,5	1,3	1,5	1,9	7,5
Dixième	4,0	2,9	5,2	3,1	5,5	3,8	4,8	7,5	2,0	0,8	1,4	1,1	0,4	1,0	1,1	1,9	11,1

NOTE: Un «P» indique des calculs faits en répartissant les dépenses considérées selon la part de la population de chaque décile d'unités économiques.
 Un «R» indique des calculs faits en répartissant les dépenses considérées selon la part du revenu reçu par chaque décile.

donnée, on observe toujours qu'elle est progressive. L'utilisation du revenu comme allocateur a pour effet de faire disparaître cette progressivité, car cet allocateur implique nécessairement un effet redistributif neutre.

3.3 Incidence totale

L'incidence totale sur la redistribution des revenus est analysée en comparant le taux d'imposition total et le taux de dépenses publiques totales par décile.

L'examen du tableau 6 nous indique que, dans l'ensemble, l'imposition est à peu près proportionnelle au revenu des unités économiques. Les dépenses publiques bénéficient, quant à elles, plus aux ménages à faibles revenus qu'aux autres. Ceci serait cependant moins le cas si l'on utilisait le revenu plutôt que la population pour répartir certaines dépenses.

Proportionnellement au revenu monétaire, le taux d'imposition effectif est inférieur au taux de dépenses publiques pour les neuf premiers déciles. L'écart existant entre ces deux taux diminue lorsque le revenu des unités s'accroît. Pour les unités économiques du dixième décile, le taux d'imposition est toutefois supérieur au taux des dépenses publiques. La proportion de leurs revenus qu'elles versent au gouvernement ne leur est donc pas entièrement retournée. Le gouvernement joue donc le rôle de redistributeur de revenus des plus riches vers les plus pauvres.

TABLEAU 6
REVENU MONÉTAIRE, DÉPENSES ET RECETTES DES GOUVERNEMENTS,
PAR UNITÉ ÉCONOMIQUE, EN \$ ET EN TAUX, PAR DÉCILE, QUÉBEC, 1981

Décile ¹	Revenu monétaire \$	Dépenses de transfert \$	Dépenses publiques ¹ \$	Recettes fiscales ² \$	Taux de dépense	Taux de recette
<i>Décile</i>						
Premier	3 738,67	5 659,91	4 296,57	2 064,94	266,2	55,2
Deuxième	6 917,10	7 206,59	6 607,38	2 428,98	199,8	42,3
Troisième	10 575,94	7 291,35	9 427,78	4 292,32	158,1	40,7
Quatrième	14 747,65	4 317,21	11 357,27	6 794,78	106,4	46,0
Cinquième	18 662,53	3 631,42	12 115,82	8 845,27	84,5	47,4
Sixième	22 525,93	2 763,19	13 837,25	11 163,06	73,6	49,6
Septième	27 162,11	2 723,74	15 768,38	13 611,72	68,1	50,2
Huitième	32 338,28	2 707,60	16 713,72	16 666,59	60,2	51,6
Neuvième	39 345,76	2 119,43	17 859,80	20 492,46	50,9	52,0
Dixième	58 468,91	2 359,31	23 206,62	31 830,42	43,6	54,3
<i>Ensemble des unités</i>	23 468,91	4 078,37	13 115,64	11 866,93	73,3	50,6

1. Nous avons utilisé l'allocateur «P» dans le calcul de ce montant global (tableau 5).

2. Nous utilisons l'hypothèse de répartition 1) pour les taxes de sécurité sociale et l'hypothèse 2) pour les impôts sur les corporations (tableau 4).

CONCLUSION

Dans ce texte, nous avons présenté une méthodologie utilisable pour calculer l'incidence des recettes et dépenses gouvernementales au Québec puis les résultats obtenus en l'appliquant aux données de 1981. Nos résultats sont similaires à ceux d'études faites pour le Canada (Gillespie, 1968, 1980); la fiscalité totale est quelque peu régressive et les dépenses publiques progressives.

BIBLIOGRAPHIE

- CÔTÉ, L., «L'incidence des dépenses gouvernementales au Québec en 1979», Rapport de M.Sc., Département de sciences économiques, Université de Montréal, 1983.
- DAHLBY, B., «The Incidence of Government Expenditures and Taxes in Canada: A Survey», dans François Vaillancourt (éd.), *Income Distribution and Economic Security in Canada*, Toronto: University of Toronto Press, 1985. Étude n° 1, Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada.
- DENHEZ, A., «L'incidence des impôts au Québec en 1979», Rapport de M.Sc., Département de sciences économiques, Université de Montréal, 1983.
- DODGE, D., «Impact of Tax, Transfer and Expenditure Policies of Government on the Distribution of Personal Incomes in Canada», *Review of Income and Wealth*, vol. 21, 1975, pp. 1-52.
- DUSANSKY, R., M. INGBER et N. KARATJAS, «The Impact of Property Taxation on Housing Values and Rents», *Journal of Urban Economics*, septembre 1981, vol. 10, n° 2, pp. 240-255.
- GILLESPIE, W.I., *The Incidence of Taxes and Public Expenditures in the Canadian Economy*, Studies of the Royal Commission on Taxation, n° 2, 1964.
- *The Redistribution of Income in Canada*, Ottawa, Carleton Library, 1980a.
- «Les impôts, les dépenses et la redistribution des revenus au Canada, 1951-1977», *Observations sur les revenus au Canada*, recueil de documents présentés à la Conférence sur les revenus au Canada, tenue à Winnipeg, du 10 au 12 mai 1979, sous les auspices du Conseil économique du Canada, Ottawa, Approvisionnements et Services Canada, 1980b.

- HUNG, N.M., *Utilisation des services médicaux de la Régie d'assurance-maladie au Québec*, étude du Laboratoire sur la répartition et la sécurité du revenu, Université du Québec à Montréal, septembre 1981, 166 p.
- JOHNSON, J., *The Incidence of Government Revenues and Expenditures*, Ontario Committee on Taxation, Toronto, Queens Printer, 1968.
- MASLOVE, A., *L'incidence des impôts au Canada*, étude préparée pour le Conseil économique du Canada, Ottawa, Information Canada, 1973.
- PAYETTE, P. et F. VAILLANCOURT, *Les revenus des Québécois en 1981*, Montréal, Centre de recherche et développement en économie, Université de Montréal, 1985, 218 pages.
- SEBOLD, F.D., «The Short Run Shifting of the Corporation Income Tax: A Simultaneous Equations Approach», *Review of Economics and Statistics*, août 1979, vol. 61, n° 2, pp. 32-36.